



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

PS-05(400)

Autorisation de sécurité

Juill. 2026

PS

Sécurité du personnel (vérifications, accès, etc.)

Personnel Security

PS-05(400) – Autorisation de sécurité (PaF-)

Énoncés :

- a. Accepter la cote de fiabilité ou l'habilitation de la personne lorsque le niveau de celle qui est exigée est équivalent ou inférieur au niveau précédemment accordé
- b. Refaire le processus de filtrage de sécurité lorsque :
 - 1. les résultats remontent à plus de cinq ans
 - 2. la preuve indique que le filtrage de sécurité n'a pas été fait précédemment
 - 3. une dispense de sécurité est jointe à la cote ou à l'autorisation
 - 4. les résultats des enquêtes sur l'exécution de la loi et des évaluations de sécurité ont été retirés du dossier de la personne concernée
 - 5. des renseignements défavorables figurant au dossier pourraient poser un risque de sécurité pour le ministère ou l'organisme d'arrivée

Responsable : Aucun